

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
**NEAUFLES-ST-MARTIN**  
27830 (EURE)

## ARRETE DU MAIRE

N° 40

# CONCOURS DE PÉTANQUE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN :

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L2212-2,

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants,  
Vu l'article L 332-1 du code du sport,

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure,

Considérant la déclaration de l'organisateur Madame LECONTE Carole en date du 26 Septembre 2020,

### ARRETONS :

Article 1<sup>er</sup> : Madame Carole LECONTE est autorisée à organiser un concours de pétanque sur le terrain communal et face à la Mairie au 19, rue Saint Martin 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

Article 2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- de souscrire une assurance
- d'interdire l'accès à tout véhicule sur l'emplacement de la manifestation
- d'appliquer les règles de protection liées au Covid-19

Article 3 : Madame Carole LECONTE, les services communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à NEAUFLES –SAINT- MARTIN, le 30 Septembre 2020

Le Maire  
Jean-Pierre FONDRILLE

